

Compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2017

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, Mme Daubet; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Gil, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Saudrais, Mme Arquy, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Ruebenthaler ; M. Sune ; Mme Fournier Bourgeade; M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier.

M. Montourcy, receveur principal de la commune participe à cette séance.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

M. Gouygoux fait remarquer que lors du vote pour l'adhésion à l'ATMO, Mme Fournier-Bourgeade avait voté contre.

M le maire informe qu'il faudra ajouter à l'ordre du jour une décision concernant le choix du bureau d'études pour la mission SPS concernant les travaux sur le tympan de l'église Saint-Maur

3. **Vote des taux des 3 impôts ménage de la commune :**

Avant de passer au vote, M. le maire présente l'analyse de la situation actuelle.

Pour les recettes principales, les dotations seront en baisse :

- la DGF (versée par l'Etat) : 109 266 €, mais la Dotation de Solidarité rurale augmente un peu (128 537 €). On constate une baisse de 43 % en 4 ans.
- la Dotation versée par Cauvaldor : 274 016 € (la subvention au SDIS sera désormais payée par Cauvaldor)
- le FPIC : 27 000 €
- les recettes fiscales : aux taux actuels, nous prévoyons 598 857 €.

Les recettes de locations sont en baisse, puisque 2 appartements ont été repris par le département et que d'autres sont en réfection.

Les recettes de TVA sont négligeables, puisque nous ne pouvons faire aucun investissement.

Pour les dépenses, il y a une augmentation logique pour les charges liées au personnel du fait des revalorisations indiciaires et des déroulements de carrières. (total chapitre personnel communal 862 160 €).

D'autres dépenses liées aux travaux effectués en régie et à l'entretien ou le renouvellement du matériel (remplacement fourgon accidenté) sont incontournables. Les autres dépenses d'achat de services (repas, transport des élèves, maintenance de la bureautique, accessibilité, études...) augmentent aussi mais seront encore maîtrisées.

Il faut également rembourser la dette, 311 100 € de capital et 88 037 € d'intérêts.

Les taux : l'Etat a fixé la revalorisation des bases à + 1.004 % (liée à l'inflation).

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures est fixé par Cauvaldor à 10,39%, taux cible à atteindre par un lissage sur 8 ans.

La CC du Pays de Martel levant un taux supérieur soit 12,59, les communes de cet ancien territoire ont la possibilité de répercuter écart de taux fixé pour MARTEL en 2017 à 0,276 soit la somme de 5928,48€

La commission des finances a longuement examiné ces données et la solution évidente est d'agir sur la fiscalité pour améliorer la situation de la commune, ainsi d'ailleurs que la Préfète l'a demandé dans ses observations. De plus, le budget actuel ne permet pas de financer des dépenses imprévues (38 000€ en 2016) ce qui serait irresponsable.

M. Verdier intervient pour dire qu'au vu de la baisse des dotations de l'Etat, il serait bon de revoir les prévisions de dépenses d'investissement.

M. Foltz et M. Gouygoux rapportent que la commission des finances a proposé d'augmenter les taux des 3 impôts ménage de 2 %.

M. Verdier propose qu'il n'y ait pas cette année d'augmentation des taux d'imposition, et indique que 2% de hausse sont équivalents à environ 10 000 €. Il constate que toutes les dépenses augmentent, que la hausse des rémunérations du personnel non titulaire et des emplois d'insertion atteint 42 000€ par rapport à 2016, et qu'il faut verser une subvention au budget d'assainissement de 30 083 € afin que celui-ci soit à l'équilibre. En ce qui concerne ce budget d'assainissement, il considère qu'il serait préférable d'augmenter le montant de la redevance.

De son point de vue, il vaudrait mieux réduire certaines dépenses à hauteur de 10 000 €. Il argumente que d'après ses calculs la part communale des impôts locaux a augmenté de 30 % depuis 2008 (conjugaison de l'augmentation des bases et des hausses des taux) M. Foltz répond qu'il n'est pas question de reproduire les errements du passé en n'augmentant pas régulièrement les impôts alors que les services de la préfecture le demandent. Cette augmentation de 2 % est un minimum et ne sera malheureusement pas suffisante.

M. le Maire répond à M. Verdier que son rôle de maire est d'améliorer la situation de Martel et qu'avec son expérience d'élu, il n'a pas besoin de ses calculs ni de de ses leçons de gestion. Pour ce qui concerne les dépenses, M le Maire dit à M. Verdier qu'il les a mal analysées et n'a pas vu que beaucoup sont incontournables.

M. Verdier redit qu'il trouverait plus juste d'augmenter la redevance d'assainissement.

Mme Cayre lui rappelle que les tarifs des redevances ont déjà été votés en novembre 2016, et qu'ils ont déjà été fortement augmentés.

M le Maire réaffirme qu'il faut bien être conscient qu'il faut savoir faire des choix pour la commune sans opportunisme.

M. Verdier redit qu'on pourrait limiter certaines dépenses d'investissement.

M. Tesseyre lui répond qu'il faut voir à long terme: par exemple, rue Tournemire, le Syndicat des eaux va entreprendre les travaux de réfection des réseaux mais qu'il est dommage d'être obligés de reporter la réfection de la chaussée, ce qui entraînera un coût important. Il voit mal comment on pourrait faire moins d'investissement et faire encore d'autres économies, et ce que M. Verdier peut proposer. D'autre part, la décision d'augmenter les impôts est une façon de se crédibiliser auprès des banques et des services des finances publiques.

M. Gil demande si on ne pourrait pas proposer d'emblée une augmentation plus importante pour anticiper les prochaines baisses de dotations.

M. le Maire répond que nous devons attendre le résultat des démarches entreprises par Jean Pascal Tesseyre auprès des banques pour les renégociations des prêts.

M. le Maire présente les 3 propositions d'augmentation des taux (0%, 1%, 2%) sachant que le vote de 2 % correspond à un taux réel de 2.75 %.

Cette augmentation apporterait une recette de 615 333 € (+ 16 484 €).

Vote :

0% : 1 (M. Verdier)

1% : 0

2% : 18

4. Examen et vote du budget primitif :

- budget de fonctionnement : après modification des recettes fiscales le montant des recettes de fonctionnement s'établit à : 2 030 649,66€

La commune ne paiera plus le SDIS (pris par Cauvaldor).

Ainsi que l'a présenté M le Maire, les recettes sont en baisse et les dépenses en hausse.

- budget d'investissement :

Recettes : 1 112 798.30 €

Dépenses : 1 513 599.54 €

Il faut donc apporter 400 801.24 € pour équilibrer ce budget.

Les devis engagés à ce jour : 10 000 €

Les travaux actés par le conseil municipal à financer en 2017: 796 469 € avec l'attente de 409 741€ de subventions.

Autres travaux (revenus en détail pour en baisser le montant) : 72100 € (Ainsi la commande de matériel informatique pour l'école maternelle fera l'objet d'une demande DETR et sera donc reportée). Un petit budget d'entretien de voirie est inclus dans cette liste : 10 000 €.

Les travaux sur le tympan Saint-Maur auront lieu exceptionnellement pendant l'été, mais nous n'avons pas le choix. La subvention de l'Etat expire dans quelques mois.

Pour la salle de restauration de la maison de l'enfance, la DETR est à 40 %, les autres subventions (département, région, ministère de l'Intérieur sont en cours).

Vote : pour : 18 ; abstention : 1 (M. Verdier)

- Subventions : les subventions sont attribuées aux associations de Martel qui en ont fait la demande et qui ont présenté leur situation à jour. Les écoles de sport et 2 associations culturelles (Amis du musée et Fêlés de la BD), déjà subventionnées par Cauvaldor, n'auront pas de subvention communale. L'Association des Chemins pédestres devra présenter un devis pour les travaux de balisage qui devront être conformes à la règle départementale du tourisme. La commune prendra ces frais en charge et lui attribue la même somme qu'en 2016 (320 €), le syndicat Martel-Montvalent leur versant 310 €. Des subventions exceptionnelles sont versées au comité de jumelage Martel-Nassogne et à CRI 46. Le montant total est de 11 675€

Vote : pour à l'unanimité

Budgets annexes :

- Caisse des écoles : 9160 €, pour le financement des projets d'écoles (5 classes élémentaires transplantées à Auzole)
- CCAS : 1607.49 € (secours et aides)
- Lotissement Maillol : la vente de tous les lots est espérée pour cette année.

Fonctionnement : équilibré à 93 503.50 € avec les ventes.

Investissement : les emprunts seraient remboursés : 83 490. 92 €

- Transport à la Demande : 866.50 €

Ce budget doit être subventionné, la Région examine ce sujet. La commune doit mieux communiquer, et le CMJ sera informé pour transmettre aux jeunes l'existence de ce service

- Budget assainissement :

Fonctionnement : sur des recettes estimées de 61 500 € de redevances et de nouvelles taxes de branchement, le budget s'équilibre à 137 103.14 € avec une subvention exceptionnelle de la commune de 30 083.66 €.

Investissement :

Recettes : grâce au virement effectué de la section de fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 56 006,88€
Dépenses : 159 108, 62 €, comprenant 64 347, 09 € pour le remboursement des emprunts et 43 200 € pour les travaux Rue Tournemire.

Vote : pour 18, abstention : 1(M. Verdier)

5. Indemnité de fonction du maire, des adjoints et conseillers délégués :

Depuis le 1^{er} février 2017, les indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n°2016-270 du 25 mai 2016 et également du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui s'établit à 1022 au lieu de 1015. La délibération précédente faisant référence à l'indice 1015 doit être modifiée.

Vote : pour à l'unanimité

6. Fixation des loyers :

Le conseil doit décider du montant du loyer

- d'un appartement à l'ancienne gendarmerie : 380 €
- d'un petit appartement (anciens bureaux du Pôle territorial) : 250 €

M. Gouygoux fait remarquer que la commission des bâtiments devrait faire des propositions de loyers avant le vote en Conseil municipal. M. le maire approuve et indique qu'il en sera ainsi la prochaine fois.

Vote : pour à l'unanimité

Fixation du montant des charges de chauffage : Consommation moyenne retenue 1,33 litres X 100m³ X 6 mois de chauffe = 798 litres de fuel X prix du litre

7. Avis sur la modification du zonage d'assainissement collectif suite à enquête publique :

L'enquête ayant eu lieu du 24 janvier au 22 février 2017, le commissaire enquêteur ayant conclu à un avis favorable, le rapport étant lisible en mairie, M Le maire demande à son conseil municipal d'émettre un avis.

Avis favorables : pour : à l'unanimité

8. Engagement de la commune dans un programme de réduction de l'éclairage public :

Mme Vergnes présente les suggestions faites par Quercy Energie pour la réduction des dépenses d'éclairage public. Pour exemple, une coupure de 0 à 5 h du matin génèrerait 5000 € d'économie sur l'année. La commission souhaite que le conseil municipal donne son accord pour qu'une réflexion approfondie soit engagée sur ces suggestions ou de lancer une étude complémentaire du réseau en partenariat avec la FDEL. M le maire fait cependant remarquer qu'il faut bien connaître tous les paramètres, y compris et surtout en matière de sécurité et de ses responsabilités. Il demande son avis et un accord de principe au conseil municipal.

Vote : pour à l'unanimité

9. Missions pour la restauration du tympan Saint Maur :

M le Maire indique que 2 bureaux d'études ont répondu à la consultation. Les propositions s'établissent à : Conseil A2C à Gourdon (2068.80 €) ou Véritas (2640 €). Le bureau A2C a été choisi.

10. Informations diverses

- M. le Maire informe qu'il a déposé plainte pour les dégradations au gymnase. Le président de ValRocFoot fera repeindre avec un antigraffiti.
- Les travaux à l'église de Gluges sont dans la dernière phase.

- Cauvaldor travaille aux négociations sur les terrains autour de la SOLEV. L'achat de terrains pour constituer une réserve foncière en vue de la création d'une zone artisanale a été acté au cours du dernier conseil communautaire (100 000 € de crédit accordés).
- La question de la « cuisine centrale » suit son cours. Il y a eu des réunions avec le département et il y aura vendredi 7 avril réunion du conseil d'administration de l'EHPAD. Le conseil municipal sera informé des propositions.
- Mme Daubet rend compte des propositions de la commission pour les décorations de Noël. Il faudra faire des choix pour diminuer la dépense.
- M. Gil fait part de plusieurs cambriolages. Il demande la possibilité d'informer par le site internet. M le Maire l'en autorise.
- M. Ruebenthaler rappelle le déroulement de l'accueil des jumeaux de Nassogne en demandant au plus grand nombre d'élus d'être présents, notamment vendredi soir à 18h00 sous la halle.
- M. Foltz annonce les animations du Pays d'Art et d'Histoire avec des visites de Martel. Il y aura aussi une visite de l'église Saint-Pierre de Gluges commentée par Anne-Marie Pêcheur le 14 avril à 15h00 (réservation obligatoire).
- Mme Verger rend compte des travaux du conseil municipal des jeunes. Ils ont consulté d'autres jeunes qui plébiscitent un espace pour « bouger ».ils se réuniront de nouveau pour continuer à y réfléchir.
- Mme Verger informe qu'un composteur collectif sera installé à Martel dans le jardin de la médiathèque.
- M. Gouygoux demande si les travaux de la place de la Liberté seront finis avant le 8 mai. Comme il y a la brocante ce jour-là, il voudrait réserver la place Henri Ramet. M le maire le lui conseille.
- M. Gouygoux dit qu'au cours d'une réunion de Pôle, Mme Verger a demandé où en était le projet de voie verte. Il a ainsi appris qu'un riverain avait acheté une petite parcelle de voie ferrée et que ceci pourrait compromettre la réalisation de cette voie verte.
- M le maire rappelle que l'affichage électoral n'est pas autorisé sur les panneaux municipaux ou de l'office de tourisme.
- Mme Cayre fait part du très bel espace paysagé réalisé par le jardinier et une stagiaire au-dessous de l'ancien alambic.

•
Fin du conseil à 22 h 50.